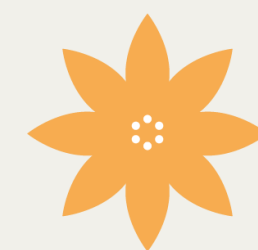
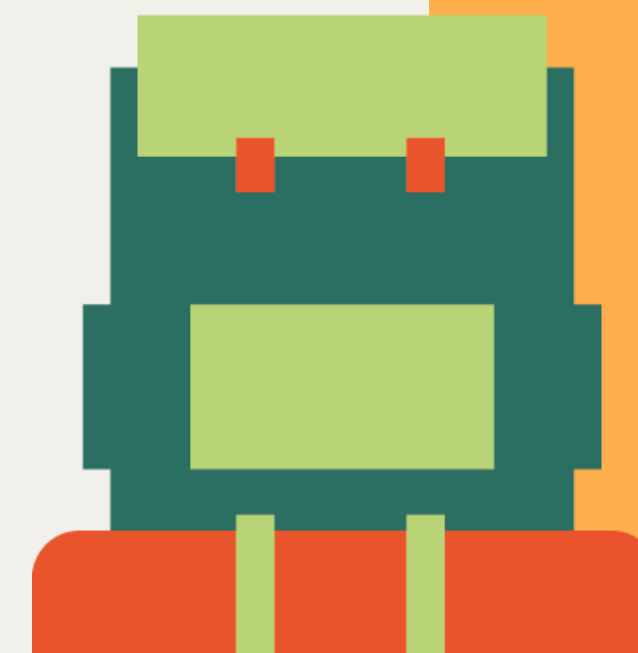


Janvier, mois de l'inclusion !



Webinaire préliminaire

Vers une intégration réussie pour les élus



ESPACE
MUNI

CAQLPH

Plan

1

Présentation de
l'AQPLH et
d'Espace MUNI

2

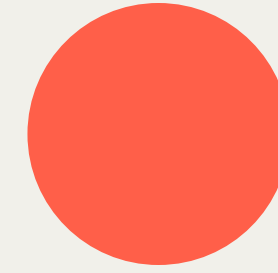
Quelques faits

- Vocabulaire 101
- Cycle de l'intégration
- Obligations légales

3

Pourquoi
investir en
inclusion ?

Avant tout



Le webinaire sera enregistré et les diapositives seront disponibles;



Période de question à la fin du webinaire.

L'AQLPH

L'AQLPH regroupe, concerte, représente et outille les acteurs clés des différentes régions du Québec œuvrant à l'accessibilité aux loisirs pour les personnes handicapées en se positionnant comme leader et facilitateur.

Le réseau de l'AQLPH

Instances régionales



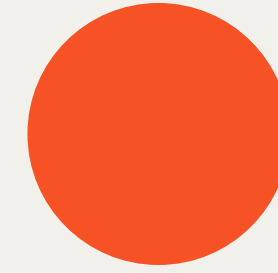


Espace MUNI

Organisation née de la fusion entre le Carrefour action municipale et famille (CAMF) et le Réseau Québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS)

Accompagner les municipalités afin d'améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens dans une perspective de développement des communautés. Notre organisation souhaite ainsi soutenir la mise en place d'environnements municipaux durables et inclusifs qui permettent aux citoyennes et aux citoyens de développer leur plein potentiel.

Objectifs du webinaire



Connaître et définir le vocabulaire lié à l'intégration en camp;



Identifier et situer le cadre légal de l'intégration en camp;



Comprendre et décrire le cycle de l'intégration en camp.

**Qu'est-ce que
l'expérience
camp de jour ?**



Quelques chiffres



On estime que 200 000 jeunes fréquentent les camps de jour;

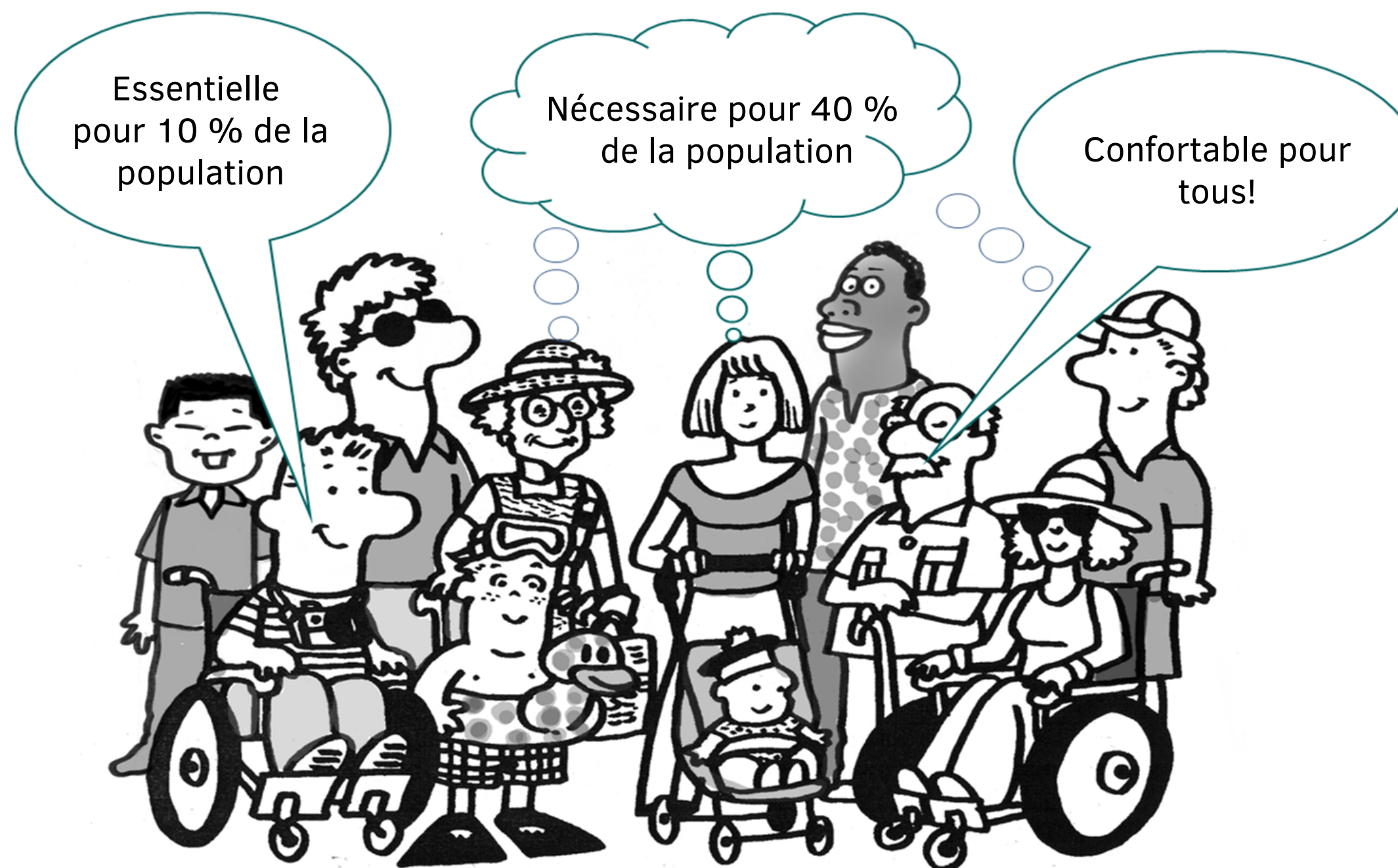


En 2017-2018, 48 811 enfants handicapés ou ayant des troubles de comportements fréquentent l'école niveau préscolaire, primaire et secondaire;



Seulement 2 % des personnes en situation de handicap utilisent un fauteuil roulant.





© Design for All Foundation

Vocabulaire 101



Camp de jour ou terrain de jeu

Espace polyvalent aménagé en milieu urbain ou rural permettant l'accueil, l'encadrement et l'animation des jeunes durant la période estivale, lesquels demeurent néanmoins à leur lieu de résidence habituel.

Camp spécialisé

1. Camp accueillant une clientèle avec des besoins particuliers
2. Camp avec une programmation spécialisée sur une activité.

Camp de vacances

Structure d'accueil avec hébergement et restauration. (AQLM, 2004)

Vocabulaire 101



Coordonnateur ou coordonnatrice

Employé dont le rôle consiste à superviser directement des employés sur le terrain ou à gérer des services ou d'autres activités de fonctionnement du camp. Cet employé met en oeuvre les stratégies et actions au nom de la direction.

Animateur et animatrice

L'animateur et l'animatrice a pour fonction principale l'encadrement, la sécurité, la gestion et l'animation d'un groupe de participants.

Accompagnateur ou accompagnatrice

L'accompagnateur et l'accompagnatrice a pour fonction principale de servir de guide, d'offrir une garde ou de gérer les interventions spécifiques pour un ou plusieurs participants ayant des besoins particuliers.

Vocabulaire 101



Handicap

Un désavantage résultant d'une déficience, soit une perte, une malformation ou une anomalie d'un organe, d'une structure ou d'une fonction mentale, physiologique ou anatomique (CDPDJ,

Situation de handicap

La réduction de la réalisation ou l'incapacité à réaliser des habitudes de vie, résultant de l'interaction des facteurs personnels avec des facteurs environnementaux. (MDH-PPH, 2010)

Besoins particuliers

Personnes ayant besoin que des mesures soient mises en place pour favoriser leur participation sociale, professionnelle et scolaire (CHU Sainte-Justine, 2017)



Handicap invisible

80% des handicaps sont invisibles.

Il existe officiellement quatre catégories de handicaps invisibles :

- Maladies chroniques ou invalidantes
- Troubles cognitifs
- Troupes psychiques
- Handicaps sensoriels

Vocabulaire 101



Intégration

La personne est intégrée dans l'activité régulière, mais doit s'y adapter à l'aide de moyen mis en place spécifiquement pour lui dans le but qu'il évolue comme les autres.

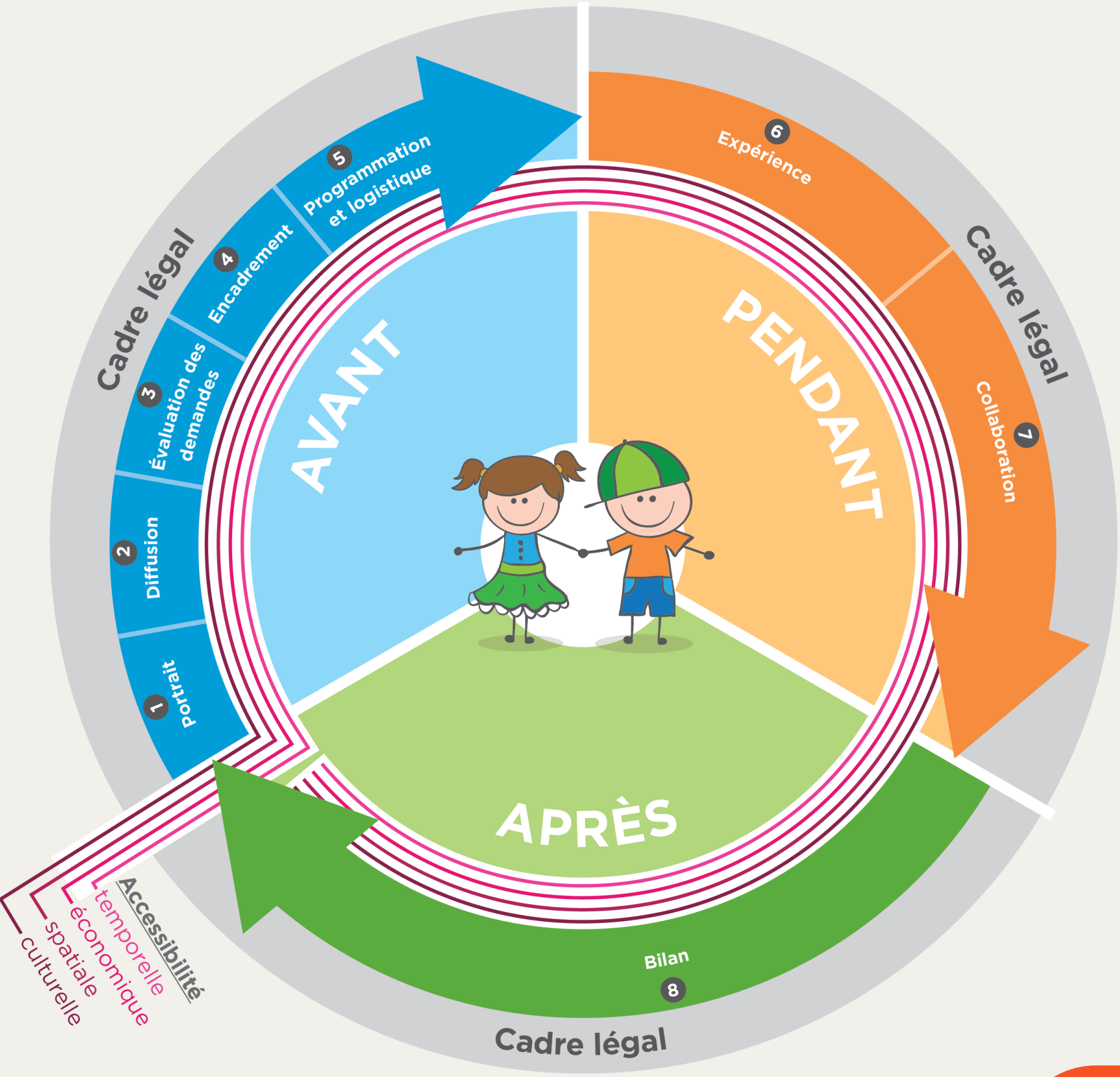
Inclusion

La personne participe aux activités courantes, tout en ayant des interactions positives et réciproques avec les autres, s'y réalise et s'y valorise en développant son potentiel.

Accompagnement

Centrée sur les besoins de la personne accompagnée, l'accompagnement permet de fournir des opportunités de développement : aptitudes, autonomie, etc. L'accompagnement permet à la personne de faire des choix en fonction de ses besoins et intérêts.

Cycle de l'intégration





Obligations légales



La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

Article 61.1 : les municipalités de 15 000 habitants et plus doivent produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées

Article 61.2 : toute municipalité ou tout organisme public est tenu de favoriser l'adaptation du milieu aux besoins des personnes handicapées et de leurs familles sans discrimination ni privilège, de viser une qualité de vie décente pour les personnes handicapées et leurs familles ainsi qu'une participation à part entière des personnes handicapées à la vie sociale



Obligations légales



La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

Article 61.3 : L'ensemble des municipalités, incluant les municipalités régionales de comté (MRC), doivent également tenir compte de l'accessibilité aux personnes handicapées dans leurs processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services

Article 67 : assurer le transport en commun des personnes handicapées sur son territoire



Obligations légales



La Charte des droits et libertés de la personne

Article 10 : toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur son handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap

Article 15 : nul ne peut, par discrimination, empêcher autrui d'avoir accès aux moyens de transport ou aux lieux publics [...] et d'y obtenir les biens et les services qui y sont disponibles »



Obligations légales



La Loi sur les compétences municipales

Article 66 : disposer des compétences nécessaires pour aménager des parcours sans obstacles dans les espaces publics extérieurs qui relèvent de leurs responsabilités et pour régler en cette matière

Article 78 : toute construction ou réfection d'un trottoir doit être faite de manière à en faciliter l'accès aux personnes handicapées



Rôle de la personne élue

- Agir en leader
- Agir en partenaire
- Agir en collaboratrice
- Agir en ambassadrice



Michel Lagacé
Préfet de Rivière-du-Loup

important de prévoir les sommes
requis pour euh l'année



Pourquoi investir en inclusion ?



Conciliation travail-famille



Se démarquer et faire rayonner sa ville



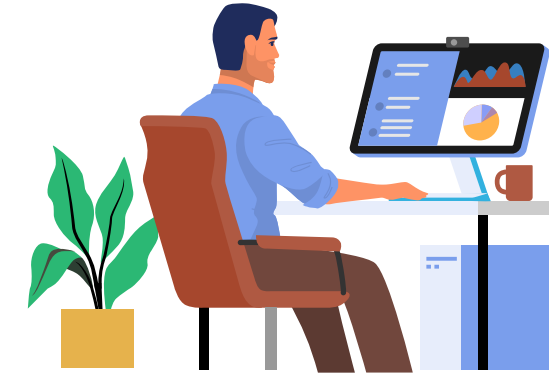
Laisser sa marque et avoir un impact positif sur sa ville



Développement de compétences et de savoir-faire



Effet exponentiel





Pratiques inspirantes

- Ville de Magog - Politique d'accompagnement
Adopté par le conseil municipal
- Municipalité de la Guadeloupe – Programme d'intégration
Création du programme pour une demande
- Ville de Granby - création d'un poste annuel
Coordination du programme d'intégration

Processus de bonification

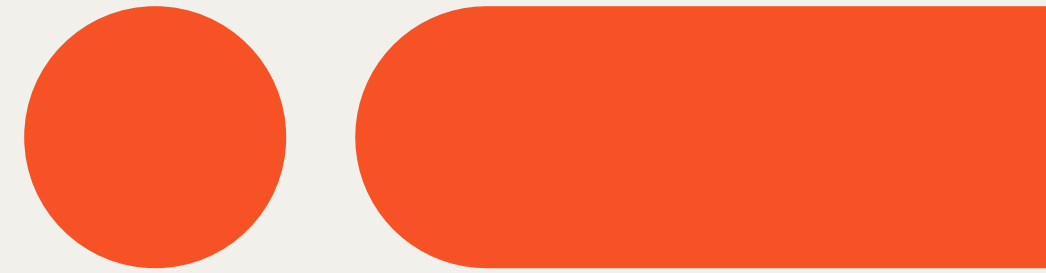
- ✓ Privilégier la bonification des actions en place
- ✓ Croire que nous pouvons agir sur l'inclusion
- ✓ Un pas à la fois (utiliser la technique de l'éléphant)

C'est avant tout de bonifier en amont avant que l'obstacle se présente



Réduit la pression de la multiplication des interventions individualisées

Outils et ressources



Association québécoise du loisir municipal (AQLM) - Capsule de formation pour les élus



Association québécoise du loisir municipal (AQLM) - Guide scolaire municipal



Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).



Association des camps du Québec (ACQ) - Vers une intégration réussie – Questions légales et médicales



Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées - Vers une intégration réussie



Espace MUNI - métaPRISME



**Quel premier geste
concret pouvez
vous faire ?**





Avez-vous des questions?

 soutien@aqlph.qc.ca

 819-693-3339 poste 103

 www.aqlph.qc.ca